

# Audience de la **Cfdt** à la DEVE



## **Demande d'explication des fonctions et des différentes rémunérations entre les agents ayant participé à la Fête des Jardins.**

A l'origine, l'objectif de la direction était de faciliter la participation de l'ensemble des AAS à la fête des jardins car le système du roulement et la date fixe de cet événement conduisent chaque année à la mobilisation des mêmes agents. Après échange avec les chefs de service, la solution proposée visant à un traitement égalitaire, a été de modifier le planning de manière à générer un jour de repos. Cette solution ne sera pas reconduite l'année prochaine, mais il restera toutefois à trouver sur le terrain un mode d'organisation qui évite le problème posé par le roulement.

*Pour la prochaine édition, la **Cfdt** suggère d'échanger les agents volontaires d'une année sur l'autre ou de donner priorité à ceux qui n'ont pas participé en 2011. Elle demande que ce problème soit résolu, que les agents soient informés des modalités pratiques avant la fête ainsi qu'une revalorisation du forfait.*

La DEVE répond qu'une alternance automatique n'est pas la solution car certains agents ne sont pas intéressés, mais qu'une information claire sera faite en amont de la fête des jardins en direction des agents.

## **Règles de nomination des ATP Jardiniers : la **Cfdt** indique que les agents ne comprennent pas que les nominations au grade supérieur ne conduisent pas à un changement de fonction.**

La DEVE explique que pendant longtemps la logique reposait sur un type de fonction attaché à un grade (par exemple dans la filière ouvrière : distinction entre Maître Ouvriers et Ouvriers Professionnels ou dans la filière administrative : entre attaché et attaché principal). Or, la situation a évolué compte tenu, d'une part de la réforme de la catégorie C qui a fusionné des corps et d'autre part de la mise en place des ratios promus promouvables (RPP) pour permettre le déroulement de carrière des agents.

Aujourd'hui, ces deux logiques coexistent et doivent cohabiter avec une partie des promotions permettant aux agents de dérouler leur carrière avec des nominations basées sur l'ancienneté et une autre partie correspondant à un changement de fonction. Un travail est en cours pour clarifier la répartition des postes d'AM et d'ASE.

*La **Cfdt** rappelle qu'un certain nombre de postes sont déjà « repérés » tels que les postes d'adjoints aux AM, responsables de site secondaire, assistants de l'ASE chargé du plan MIR, notamment puisqu'ils touchent une indemnité.*

**Assermentation de l'ensemble des AAS : la Cfdt indique que les AAS font régulièrement face à des situations verbalisables alors que beaucoup d'agents ne sont pas assermentés, situation d'autant plus difficile avec le nouveau règlement des parcs et jardins. La Cfdt souhaite également savoir si les agents peuvent refuser la formation.**

Aujourd'hui, 610 AAS sont assermentés, soit environ 72% de l'effectif susceptible de l'être. Pour le reste, il s'agit soit d'agents qui n'ont pas été formés parce que leur dossier administratif d'assermentation n'est pas encore constitué ; soit d'agents formés dont les dossiers sont constitués, mais pour lesquels le tribunal n'a pas répondu à la demande d'agrément. Pour les AAS non formés, des sessions de formation seront organisées sur le premier semestre 2012, en priorité pour les AASP, puis les AAS.

Il paraît difficile d'imposer la formation à l'agent : elle est inutile si, ensuite, l'agent ne l'utilise pas.

**La Cfdt demande que la formation s'adresse prioritairement aux brigades disposant du moins d'agents assermentés.**

**Malaise récurrent entre les chefs de brigade et les Techniciens de la Surveillance Spécialisée : quelles sont vos propositions pour clarifier le rôle de chacun ?**

**La Cfdt signale qu'il existe un malaise car bien que le règlement soit assez clair sur la répartition des rôles, certains TSS se comportent comme d'anciens agents chefs : ils font les plannings, gèrent les congés ou notent les AAS.**

La DEVE rappelle qu'il n'est pas anormal que sur les éléments cités les AASP fassent remonter des propositions aux TSS pour validation à la division. Elle reconnaît l'existence de quelques situations particulières qui pourront s'améliorer avec le Plan Collectif d'Amélioration prévu pour tous les encadrants de la DEVE en 2012.

**Mise en place de borne d'accès Intranet dans les sites de la DEVE : l'accès à Internet, notamment Intraparis, est indispensable pour certaines prestations (formation, jouets de Noël, locagent, concours, ...) :**

**La Cfdt fait remarquer que bien que la majorité soit déployée, certain site, comme Citroën, n'en dispose pas. Le besoin est urgent, notamment avec FMCR. Elle demande également si la possibilité de login collectif existe pour que les agents accèdent aux mails.**

En principe, 80% des bornes sont installées, même si ponctuellement certaines connaissent des problèmes de fonctionnement. Un point sur le déploiement doit être fait.

**Formation : il est demandé à certains AAS de revenir sur leur site après une formation d'une journée. Ce fonctionnement n'est pas le même partout. Quelle est la règle ?**

Cela ne devrait pas être le cas. Un rappel sera fait aux divisions...

